

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018
-----0-----

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETARE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 7 novembre 2018	Présents : 24	Ayant donné procuration : 3	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
M. Laurent BOLZACCHINI			1
Mme Atika OUADDANE			1
M. Roël VAN ZUMMEREN	Mme Marie SONNINO	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Vanessa MARTIAL			1
M. Didier CHATILLON			1
Mme Rose-Marie MARCHAL			1
M. Alexandre BAUDOUIIN			1
Mme Corinne BARREILLE			1
M. Serge COTRET			1
Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Lydia NOUAILLES	Mme Marie - Paule GARCIA	1
	M. Patrick GOUZENES		0
	M. Didier HURABIELLE	M. Serge COTRET	1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE	Mme Geneviève SABATHIER		0
M. Eric LANXADE			1
24	5	3	27

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE 27 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2018

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

MISE EN EPAVE DE VEHICULE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE de la mise en épave de ce véhicule,
DECIDE de sa cession en tant que tels, pour un montant que Monsieur le Maire négocierait avec les éventuels acquéreurs conformément au 10^{ème} alinéa de l'article L2122-22 du CGCT portant délégation au maire,
DECIDE de la sortir de l'inventaire communal.

MODIFICATION DES CREDITS DE PAIEMENT POUR LA REHABILITATION DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE la modification des crédits de paiement de la réhabilitation de la Gendarmerie comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME OPERATION DE RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE CREDIT DE PAIEMENT 2018 €/TTC MODIFIE EN OCTOBRE 2018			
DEPENSES PREVISIONNELLES			
Année	Objet	Montant €/TTC	Chapitre
2018	Frais d'études	189 500,40	20
2019	TOTAL	1 192 539,60	
2020	TOTAL	1 914 724,80	
2021	TOTAL	1 914 205,20	
	TOTAL	5 210 970,00	

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 – REHABILITATION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention aussi substantielle que possible au titre de la DETR 2019 ;
DEMANDE les subventions aussi substantielles que possible auprès de tout organisme susceptible d'apporter son aide ;
APPROUVE le plan de financement ci-après :

**PLAN DE FINANCEMENT
OPERATION DE RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE
MODIFIE EN OCTOBRE 2018**

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES																	
		Année	Objet	Montant €/TTC	Montant €/HT	DETR		Subvention d'Etat		DSIL		Fonds de concours CCT		Région		Total subvention	Commune		
				%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	
2018	Frais d'études	189 500,40	157 917,00	0,00	0,00	0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	157 917,00
2019	TOTAL	1 192 539,60	993 783,00	20,00	198 756,60	10,31	115 620,00	20,00	198 756,60	10,06	100 000,00	10,00	99 378,30	10,00	712 511,50	28,30	281 271,50	28,30	281 271,50
2020	TOTAL	1 914 724,80	1 595 604,00	30,00	478 681,20	16,56	115 620,00	20,00	319 120,80	6,27	100 000,00	10,00	159 560,40	10,00	1 172 982,40	26,49	422 621,60	26,49	422 621,60
2021	TOTAL	1 914 205,20	1 595 171,00	30,00	478 551,30	16,56	115 620,00	20,00	319 034,20	0,00	0,00	0,00	159 517,10	10,00	1 072 722,60	32,75	522 448,40	32,75	522 448,40
	TOTAL	5 210 970,00	4 342 475,00	26,62	1 155 989,10	7,99	346 860,00	19,27	836 911,60	4,61	200 000,00	9,64	418 455,80	9,64	2 958 216,50	31,88	1 384 258,50	31,88	1 384 258,50

MODIFICATION DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'OPERATION DES ALLEES DE GAULLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des crédits de paiement de l'opération des Allées de Gaulle comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES ALLEES DE GAULLE			
CREDIT DE PAIEMENT 2018 €/TTC VERSION MODIFIE EN OCTOBRE 2018			
Année	CREDIT DE PAIEMENT €		Chapitre
2017	TOTAL €TTC	449 980,40	20
2018	Frais d'études	5 000,00	20
	Travaux	795 000,00	23
	TOTAL €TTC	800 000,00	
2019	TOTAL €TTC	2 458 386,00	
2020	TOTAL €TTC	1 367 451,00	
2021	TOTAL €TTC	1 659 932,60	
	TOTAL €TTC	6 735 750,00	

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 – REAMENAGEMENT DES ALLEES DE GAULLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité, par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. LANXADE)

SOLLICITE une subvention aussi substantielle que possible au titre de la DETR 2019 ;
DEMANDE les subventions aussi substantielles que possible auprès de tout organisme susceptible d'apporter son aide ;
APPROUVE le plan de financement ci-après :

OPERATION D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES ALLEES DE GAULLE
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL €/HT
MODIFIE LE 29 OCTOBRE 2018

Année	DEPENSES PREVISIONNELLES		FINANCEMENT																
	Objet	Montant €/HT	TOTAL €HT	Fonds de concours Communautés de communes de la Ténarèze		Région Midi-Pyrénées		Département du Gers Fonds de concours		Département du Gers Fonds départemental de développement		Amende de police		DETR DSIL OCCITANIE		TOTAL SUBVENTION	Commune		
				%	Montant €/HT	%	Montant €/HT	%	Montant €/HT	%	Montant €/HT	%	Montant €/HT	%	Montant €/HT	%	Montant €/HT		
2018	Maitrise d'œuvre phase études	296 595,00	1 531 726,00																
	Frais liés à la procédure de concours (primes aux non retenus) + divers	86 800,00		1,959	30 000,00														
	Maitrise d'œuvre suivi de chantier	55 505,00																	
	Travaux	1 092 826,00																	
2019	Maitrise d'œuvre	84 911,81	1 885 295,73	1,591	30 000,00	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	1,061	20 000,00	32,382	610 488,75	1 320 342,26				
	Travaux	1 800 383,92																	
2020	Maitrise d'œuvre	84 911,81	976 183,23	3,073	30 000,00	18,522	180 808,64	0	0,00	0	2,049	20 000,00	21,356	208 471,76	780 944,53				
	Travaux	891 271,42																	
2021	Maitrise d'œuvre	105 912,00	1 219 920,04	2,459	30 000,00	18,522	225 953,56	0	0,00	0	1,639	20 000,00	22,379	273 010,45	975 936,03				
	Travaux	1 114 008,04																	
	TOTAL €HT	5 613 125,00	5 613 125,00	2,14	120 000,00	7,25	406 762,20	2,67	150 000,00	1,07	60 000,00	30,37	1 704 661,16	3 869 913,01	31,06	1 743 211,98			

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 – AMENAGEMENT DU GIRATOIRE DES BOULEVARDS PASTEUR ET CLEMENCEAU

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'aménagement du giratoire

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à venir entre le Conseil Départemental et la Commune

SOLLICITE une subvention aussi substantielle que possible au titre de la DETR 2019, auprès du Conseil Départemental et Régional ;

APPROUVE le plan de financement ci-après :

DEPENSES PREVISIONNELLES		PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL €/HT AMENAGEMENTS DU GIRATOIRE BLD PASTEUR ET RD 654 ANNEE 2019			
DESCRIPTION	MONTANT €HT	DETR	Conseil départemental	Conseil régional	AUTOFINANCEMENT
					FONDS PROPRES & EMPRUNTS
Travaux	166 879,90 €	15%	20%	20%	45%
Maîtrise d'œuvre	10 350,00 €				
Mission de coordination SPS	2 000,00 €				
Frais de publicité	1 000,00 €				
Total €HT	180 229,90 €	27 034,49 €	36 045,98 €	36 045,98 €	81 103,46 €

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'HOTEL DE POLIGNAC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement ci-après :

DEPENSES PREVISIONNELLES		PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL €/HT RESTAURATION HÔTEL DE POLIGNAC ANNEE 2019			
DESCRIPTION	MONTANT €/HT	DRAC	Fondation du patrimoine	Campagne de mécénat	AUTOFINANCEMENT
					FONDS PROPRES & EMPRUNTS
Travaux	673 000,00 €	32,8174%	46,1219%	1,0607%	20,0000%
Maîtrise d'œuvre (suivi travaux)	27 784,00 €				
Mission de coordination SPS	2 880,00 €				
Frais de publicité	990,00 €				
Total €/HT	704 654,00 €	231 249,12 €	325 000,00 €	7 474,00 €	140 930,80 €

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à demander les subventions aussi substantielles que possible auprès de tout organisme susceptible d'apporter son aide.

LANCEMENT DE CONCESSION DE SERVICE POUR LA FOURRIERE AUTOMOBILE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'une concession de service public pour la fourrière automobile, pour une durée de 3 ans ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la concession de service public.

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la Décision Modificative n°2 du budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune, comme indiqué ci-après :

BUDGET COMMUNE

DECISION MODIFICATIVE N° 2 SUR BUDGET PRIMITIF 2018

DEPENSES FONCTIONNEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
60612	814	011	95 000,00	Energie - électricité
60613	411	011	46 000,00	Chauffage urbain
673	020	67	89 000,00	Titres annulés sur exercices antérieurs
6811	01	042	100 000,00	Dotations aux amortissements
TOTAL			330 000,00	

RECETTES FONCTIONNEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
6419	020	013	27 000,00	Remboursements sur rémunération personnel
73211	020	73	19 000,00	Attribution compensation
73223	020	73	28 000,00	Fonds de péréquation des ressources communales et intercom
7368	020	73	10 000,00	Taxe locale publicité extérieure
74121	020	74	17 660,00	Dotation solidarité rurale
744	020	74	15 000,00	FCTVA - partie fonctionnement
74832	020	74	107 340,00	Attribution du fonds dép de la TP
7488	020	74	106 000,00	Autres attributions et participations
TOTAL			330 000,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
1641	01	16	65 000,00	Emprunts en euros
2031	111	20	-155 000,00	Frais d'études
2128	020	21	200 000,00	Agencements et aménagements de terrains
2135	820	21	20 000,00	Installations générales, agencements des constructions
2138	020	21	10 000,00	Autres constructions
2151	822	21	7 000,00	Réseaux de voirie
21538	814	21	4 000,00	Autres réseaux
2188	820	21	20 000,00	Autres immobilisations corporelles
2313	020	23	-10 000,00	Constructions
TOTAL			171 000,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
024	020	024	105 000,00	Produits de cessions d'immobilisation
28188	01	040	100 000,00	Autres immobilisations corporelles
10223	020	10	17 000,00	TLE
1322	820	13	28 510,00	Régions
13241	020	13	31 800,00	Communes membres du GFP
1341	822	13	155 000,00	DETR
1341	020	13	612 690,00	DETR
1641	01	16	-879 000,00	Emprunts en euros
TOTAL			171 000,00	

RENEGOCIATION DE LA DETTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, M. LANXADE)

APPROUVE les renégociations avec le SFIL et le Crédit Agricole ;
DECIDE de procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tout acte relatif à ce réaménagement de dette (décision, lettre d'instruction, contrat) ;

AUTORISE le contrôle et le bon enregistrement comptable des écritures liées à ce réaménagement, notamment du fait du refinancement dans le capital du nouveau prêt des indemnités de remboursement anticipés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de prêt au nom et pour le compte de la commune.

RAPPORT A LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport à la chambre régionale des comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Condom au titre des exercices 2009 et suivants, étendu aux données disponibles les plus récentes.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la Communication de ce rapport annuel d'activités et du compte administratif 2017.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission du rapport de la CLECT en date du 12 septembre 2018 ci-annexé ;

APPROUVE ledit rapport.

FIXATION DES ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR 2018 SUR LA BASE DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant des attributions de compensation conformément au tableau ci-joint et en tenant compte du rapport de la CLECT ;

APPROUVE le principe d'une clause de revoyure en 2019 portant sur les attributions de compensation 2018. La clause de revoyure permettrait ainsi de modifier les attributions de compensation de 2018 en 2019 s'il s'avérait que l'évaluation des charges transférées pour le centre social / MSAP étaient incomplètes (charges omises ou montants mal évalués) au vu des résultats constatés sur le compte administratif du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs 2019 tels que présentés dans le recueil en annexe

TAXE D'AMENAGEMENT 2019

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire les taux actuels tels que :

- 2,5% en zones Ua, Uc, Ud, Ue, Ui, Uia, UI, N, Na, NI, Nv, A,
- 3% en zones Uh et Nh,
- 5% en zones AU, AUc, AUd, AUL, AUn, AUi, AUo et 2AU, 2AUi

DIT que l'ensemble des autres dispositions demeurent inchangées, à savoir les exonérations facultatives suivantes :


- 1) 50% de la surface des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7,
- 2) 50% de la surface des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.331-10-1 du code de la construction et de l'habitation,
- 3) 50% de la surface des commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400m²

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU GERS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le principe d'un renouvellement du conventionnement avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gers dans le cadre des prestations du service de médecine préventive ;

AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gers, telle que jointe en annexe.

Le Maire,

Gérard DUBRAC

